



GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 27 du 24 mai 2016

GT du 18 mai 2016 : REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Un GT « contrôle fiscal » s'est tenu le 18 mai 2016 avec à l'ordre du jour, et suite à la demande de **F.O.-DGFIP**, un point concernant la contribution à l'audiovisuel public.

La Direction Générale a fourni un document de travail rappelant la nouvelle organisation au sein du POLRE (Pôle Redevance à Toulouse) et des SCRA (Services de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle).

Le Syndicat était dans l'attente d'informations sur ce sujet, tant sur le devenir de la mission, que sur les règles de gestion ou encore sur la future organisation dans les Pôles de Contrôle et d'Expertise.

En préambule, **F.O.-DGFIP** a rappelé 2 chiffres très importants :

- le budget global de la Redevance Audiovisuelle de 3,5 € milliards,
- le Service Public de l'Audiovisuel financé à 85 % par la Contribution à l'Audiovisuel Public,

Le Directeur du Contrôle Fiscal a insisté sur le « devoir » de maintenir le contrôle de la Redevance Audiovisuelle, cependant il a précisé que les interventions sur place sont dangereuses et que toutes les protections ne peuvent être apportées.

F.O.-DGFIP s'interroge sur le fait que de nombreux agents aient vraisemblablement travaillé depuis des années dans la plus grande insécurité, ce qui ne semblait pas poser de problème à la Direction Générale jusqu'à maintenant.

En premier lieu, le Syndicat a rappelé les conditions dans lesquelles se sont déroulées les réflexions concernant l'évolution du métier « Redevance », c'est-à-dire le non-dialogue social et un échange à sens unique.

Deux GT (Groupes de Travail) ont eu lieu le 12 mai 2015 et le 29 juin 2015 afin d'effectuer un état des

lieux dans l'attente du rapport de M. BES et M. FERMANEL. À la demande insistante de plusieurs Organisations Syndicales, le Directeur du Contrôle Fiscal a confirmé que ce rapport ne serait pas communiqué ni aux Organisations Syndicales, ni aux agents. Le Directeur Général en est le seul destinataire.

Le 28 septembre 2015 s'est tenu un CTR (Comité Technique de Réseau) au cours duquel les Organisations Syndicales ont quitté la séance du fait d'un cruel manque de dialogue social. Ce dialogue social étant dans l'impasse, le GT « spécifique Redevance » du 28 octobre 2015 ne s'est pas tenu et le CTR du 7 décembre s'est déroulé sans la plupart des Organisations Syndicales.

F.O.-DGFIP a ensuite insisté sur la communication discutable, voir déplorable de la Direction Générale envers les agents suite à la note de service du 11 février 2016 incomplète et tardive (rémunération, objectifs 2016...). Cette note a entraîné de nombreuses frustrations (annonce de la 1^{ère} réunion Groupe Opérationnel Métier ce même jour 11 février 2016, objectifs...) et des dérives de la part de certaines Directions Locales (mutation en janvier ou février 2016 d'agents SCRA vers le PCE sans discussion en Comité Technique Local (CTL) au préalable, imposer à certains cadres C de muter vers d'autres services, supprimer des postes « redevance », modifier les objectifs 2016...).

F.O.-DGFIP a clairement posé la question suivante : « La Direction Générale a-t-elle communiqué et donné des consignes auprès des Directions Locales ? ». La réponse fut clairement : « NON ».

La Direction Générale a rappelé la mise en place d'un GOM afin de travailler sur les évolutions et a indiqué la parution d'une note de service avant fin juin 2016 à destination des Directions Locales.

Deux réunions GOM ont eu lieu : le 11 février 2016 (Professionnels) et le 22 avril 2016 (Particuliers) en présence d'agents des SCRA (Paris, Ile-de-France, Province), du POLRE et de l'ESI (Toulouse et Châlons en Champagne). Une 3^{ème} réunion GOM doit se dérouler d'ici la mi-juin.

Ces 2 réunions ont permis de débattre sur les évolutions et d'entrevoir des pistes de réflexions :

- meilleure programmation concernant les Professionnels (synergie avec d'autres services du contrôle fiscal),
- contrôle des vendeurs de télévisions par les ex-agents SCRA (expérimentation à l'automne 2016 dans le département 95),
- discussion sur le contrôle des Professionnels et des Particuliers à distance (pour les départements sans agents),
- contrôle sur place des Particuliers (dégrevés, code G..) : quantitatif ? critères de sélection ?

Le POLRE aurait la possibilité également de cibler des contrôles sur place pour les agents SCRA.

- discussion en cours sur le terme « dispositif assimilé » afin de le rendre le plus clair possible dans la réglementation
- mise à jour de la documentation et des imprimés,
- possibilité de réunion (au niveau délégation ou nationale) pour mutualisation...

Concernant la future note de service, **F.O.-DGFIP** a insisté lourdement sur plusieurs points afin qu'elle soit la plus précise possible afin d'éviter toute mauvaise interprétation de la part des Directions Locales :

- aspect organisationnel au sein du POLRE (et ces nouvelles tâches), ainsi qu'au sein du PCE (agents SCRA et agents PCE) pour la campagne 2017,
- mise en place des contrôles vendeurs de télévisions par les PCE,
- formation à destination des agents POLRE et PCE,
- objectifs « professionnels et particuliers » de la campagne 2016 qui doivent se réaliser jusqu'au 31 décembre 2016 (même s'il y a transfert des

agents SCRA vers le PCE le 1^{er} septembre 2016) en insistant sur le fait que 2016 est une année identique aux années précédentes.

F.O.-DGFIP a rappelé à la Direction Générale que le POLRE ne pourra pas assumer correctement ses nouvelles tâches sans apport de personnel et moyens techniques : même si 10 emplois ont été redéployés des SCRA vers le POLRE, il ne faut pas que ces chaises restent vides au 1^{er} septembre 2016. **F.O.-DGFIP** sera très vigilant concernant les engagements en termes de moyens humains promis par la Direction Générale, afin que la DRFiP de Toulouse dote en emplois correspondant le POLRE suite à la CAP locale. À ce jour, nous n'avons pas plus de précision de la part de la Direction Générale.

Enfin, **F.O.-DGFIP** regrette et déplore l'absence des services RH et SPIB (budget) mais cela devient récurrent dans les GT « métiers » (pléthore de questions restent ainsi en suspens) :

- effectif des agents « redevance » POLRE et SCRA basculant au PCE (par catégorie A, B et C),
- identification des emplois « redevance » au sein des PCE afin de ne pas diluer la mission et perdre en compétence et expérience,
- régime des agents SCRA au forfait,
- formation,
- régime indemnitaire à 2 vitesses (cf. GT « Indemnitaire » du 5 avril 2016).

Les ex-agents SCRA (agents du « stock ») bénéficieront du maintien de l'ACF spécifique pour suggestions particulières. Par contre, les nouveaux agents ou agents PCE sur la mission (agents du « flux ») seront maintenus au régime standard. **F.O.-DGFIP** exige une égalité de traitement entre les agents, mais pas un alignement par le bas !

F.O.-DGFIP sera vigilant à l'avenir des agents et au maintien de la mission (POLRE et PCE).

F.O.-DGFIP réaffirme avec force ses résolutions de congrès : « la mission de la redevance audiovisuelle doit demeurer une mission à part entière et être dotée des emplois et moyens nécessaires ».

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :

AFFECTATION :

declare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr>
C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL